



Le 15 juillet 2022 est sorti le nouveau protocole sanitaire qui est entré en vigueur dès septembre 2022. En ce qui concerne le port du masque chez les élèves, il reste proscrit chez les enfants de moins de 6 ans. Par contre, « *Que ce soit pour le socle ou les trois niveaux de protocole, les règles relatives au port du masque applicables aux adultes et aux enfants en population générale s'appliquent au milieu scolaire (les règles applicables à l'espace public pour les espaces extérieurs et celles applicables aux établissements recevant du public de même nature pour les espaces intérieurs). Elles sont définies par les autorités sanitaires [...] Des mesures locales peuvent être prises par les autorités préfectorales, elles peuvent concerner l'espace scolaire.*<sup>1</sup> »

Associations de parents et d'enseignants, collectifs de pédiatres, de psychologues et d'orthophonistes, nous nous inquiétons de ce possible retour du masque accompagnant un protocole sanitaire souvent anxiogène pour les enfants.

C'est pourquoi dans une lettre adressée au Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Pap Ndiaye, nous lui avons demandé de bien vouloir nous recevoir pour nous permettre d'exposer notre témoignage de parents et notre expertise d'enseignants et de professionnels de santé et de l'éducation.

« Cher Monsieur le Ministre, Monsieur Pap NDIAYE,

Nous, représentants de l'**Union pour la Protection et la Santé des Enfants**, regroupant des milliers de parents et de praticiens (orthophonistes, pédiatres, pédopsychiatres, psychologues,...) répartis sur toute la France, sollicitons une rencontre dès que possible afin de vous exposer factuellement les conséquences des mesures sanitaires mises en place depuis le début de la pandémie sur la santé physique et psychique des enfants.

Depuis 2 ans, à plusieurs reprises, nous avons sollicité par voie officielle de nombreuses instances chargées de l'éducation, au niveau local, régional, et

---

<sup>1</sup> <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>

national. A notre grande surprise, nous n'avons reçu aucune suite à ces multiples sollicitations.

Aujourd'hui, nous considérons comme un **signal encourageant** que le Bulletin Officiel de rentrée 2022 indique : « La santé psychique des élèves constitue donc une priorité absolue : il en va de leur santé et la construction de soi de chacun d'eux à long terme [...] C'est bien l'ensemble de la communauté éducative qui doit veiller à créer un cadre d'apprentissage serein, bienveillant, à l'écoute des besoins des élèves et de nature à leur donner confiance en eux-mêmes. »

Cependant, certains points méritent d'être précisés au regard des récents résultats des nombreuses **études scientifiques** et des positions des **professionnels de santé** au niveau international. Nous en reproduisons une liste non exhaustive en annexe de ce courrier. Maintenant que nous connaissons les risques à court et long terme que certaines mesures font courir sur l'avenir des enfants, il ne sera plus possible de dire « nous ne savions pas ». Nous n'agissons plus dans l'urgence, nous avons maintenant le recul nécessaire pour adopter des décisions garantissant **l'intérêt supérieur de l'enfant**.

C'est pourquoi l'Union pour la Protection et la Santé des Enfants considère plus que jamais primordial d'ajuster **le protocole sanitaire scolaire 2022-2023** avec ces données de santé essentielles et objectives. Le nouveau protocole doit tenir compte des avancées scientifiques des 2 années passées et apprendre de ses erreurs. La reconduction de certaines mesures déjà en vigueur depuis 2020 dont les effets délétères sont connus, va aggraver la **fragilité déjà extrêmement préoccupante de la santé des enfants**.

Et cela d'autant plus que « la covid pas n'est pas une maladie pédiatrique », comme indiqué dès 2020 par la Société Française de Pédiatrie et confirmé par ces 2 années, les enfants ne développant pas de forme grave de la maladie. Prendre acte de cet état de fait dans le protocole sanitaire est indispensable.

Concernant le port du masque, le protocole stipule : « les règles relatives au port du masque applicables aux adultes et aux enfants en population générale s'appliquent au milieu scolaire ». Il nous semble important de rappeler ici que **l'enfant n'est pas un adulte en miniature**, c'est un être en développement qui a des besoins spécifiques et primordiaux. L'enfant devrait donc bénéficier d'un allègement conséquent des mesures comparé aux adultes, d'autant plus qu'à ce jour, les mesures sanitaires en population générale ont été levées.

Après avoir été imposé pendant 2 longues années, **le port du masque n'apparaît plus aujourd'hui plus comme une mesure proportionnée**. De nombreux professionnels de santé et études scientifiques ont amplement souligné que la

balance bénéfico-risque est très défavorable, tant les **effets délétères** constatés pour le port du masque en milieu scolaire sont nombreux.

Il impacte de manière non négligeable les **apprentissages** du langage (oral et écrit) ainsi que la lecture. Il perturbe la gestion des **émotions** des enfants, les exposant à des **troubles comportementaux**, états anxieux ou dépressifs et absence d'empathie. Il induit également de nombreuses **perturbations physiologiques** (irritations cutanées, malaises, capacité respiratoire altérée, incitation à une respiration buccale avec toutes ses conséquences...).

Les autres dispositifs tels que l'utilisation répétée de gel hydroalcoolique, la distanciation et le non-brassage sont également loin d'être anodins.

Par conséquent, bien informé de ces effets délétères, il nous semble essentiel que votre ministère diligente urgemment une **analyse bénéfico-risque** et une **étude d'impact** indépendantes, documentées, et rendues publiques.

Nous sommes très interpellés par la place disproportionnée prise par la thématique sanitaire au sein des établissements scolaires, notamment sur le thème de la vaccination. Nous souhaitons vivement que l'école et ses personnels **puissent se recentrer sur leur mission éducative**, laissant le soin aux médecins d'aborder avec les familles les questions de santé.

A la lumière des éléments dont l'Union pour la Protection et la Santé des Enfants dispose, nous sollicitons une **entrevue**, afin de mettre notre expertise à votre disposition et instaurer un dialogue constructif et factuel. Ensemble, nous parviendrons à élaborer des solutions qui allient protection et bien-être des enfants. Vous pouvez compter sur notre engagement à agir conjointement dans l'intérêt supérieur des enfants.

Dans l'attente d'une réponse favorable, l'Union pour la Protection et la Santé des Enfants vous remercie de l'attention prêtée à sa demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ses salutations distinguées.

**Les Mamans Louves, le Collectif de Santé Pédiatrique, le Collectif National des Orthophonistes de France, le Collectif de Psychologues Conscience Santé Liberté, Enfance et Libertés, SOS Education et Marie-Estelle Dupont Psychologue clinicienne »**

L'enfant n'est pourtant pas un adulte en miniature, mais un être en développement qui a besoin de tous les canaux possibles pour mettre en place une communication efficiente. L'enfant est un être en cours de développement qui a besoin de bien respirer pour bien développer ses mâchoires et son articulé dentaire, pour bien positionner sa langue pour pouvoir bien articuler. L'enfant est un être en apprentissages qui a besoin de voir la forme de la bouche de ses enseignants et de ses pairs pour bien articuler, bien différencier les sons pour accéder à la lecture et l'écriture. L'enfant est un être qui a besoin de sécurité, de

stabilité et auquel on ne peut imposer des changements de protocoles incessants sans risque pour sa santé mentale.

C'est pourquoi le Collectif National des Orthophonistes de France dont l'une des missions principales est la prévention des difficultés ou des troubles du langage et des fonctions qui lui sont associées, vous propose en association avec l'Union des Collectifs pour la Santé des Enfants, une série d'articles sur l'impact du port du masque dans les différents champs de ses compétences : les fonctions oro-myo-faciales, le langage oral, la santé physique, les apprentissages, le langage écrit, les émotions et habiletés sociales et **REFUSE LE RETOUR DU MASQUE DANS LES ECOLES.**